



## ***Les concepts de politique et de bonheur et leur incidence dans le champ de la morale chez Kant***

Lefouoba G.

Département de philosophie  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Université Marien Ngouabi  
B.P. 69, Brazzaville, Congo

E-mail : [grelefouoba@outlook.fr](mailto:grelefouoba@outlook.fr)

---

### **RESUME**

*Les questions de politique et de bonheur s'inscrivent dans un champ dominé et encadré par la morale chez Kant. Le principe qui sous-tend toute action humaine est celui qui oriente celle-ci vers la perfection. L'exigence de préserver la paix entre les hommes et de construire une humanité basée sur la compréhension et la fraternisation universelles est la conséquence. La politique ne peut se concevoir que comme un désir profond de l'homme à se socialiser dans le but ultime de préserver et protéger l'espèce.*

---

**Mots-clés :** morale, paix universelle, perfectibilité, politique, mœurs.

---

---

### **ABSTRACT**

*The questions of politics and happiness are part of a field dominated and framed by morality at Kant. The principle underlying all human action is that which directs it towards perfection. The requirement to preserve peace between men and to build a humanity based on universal understanding and fraternization is the consequence. Politics can only be conceived as a profound desire of man to socialize in order to bring the seeds put in our species by means of a relevant sharing of intelligences in the ultimate design to preserve and protect the species.*

---

**Key words:** moral, universal peace, perfectibility, politics, law.

---

### **INTRODUCTION**

La philosophie politique kantienne à proprement parler, n'existe certainement pas. Cependant il est possible d'affirmer que les idées de Kant sur la politique sont immenses et puissantes au point où celles-ci ont profondément modifiées l'histoire de l'humanité. Elles ont été conditionnées par la connaissance morale au moyen de la raison et de la métaphysique.

La connaissance de l'histoire universelle lui fournit les matériaux essentiels pour une analyse appropriée.

Suite aux guerres et par le moyen d'énormes destructions ainsi que d'innombrables bouleversements, la nature pousse les hommes vers un but sublime. Ceci se justifie par le fait que ce que « la nature contraint l'homme à

résoudre est l'établissement d'une société civile administrant universellement ».<sup>1</sup>

De cette contrainte découle l'évidence des nations dans une Société des Nations (Völkerbund), cette sorte d'Etat cosmopolite universel se réalise comme le sein maternel dans lequel tous les dons originels de l'espèce humaine se développeront.

Cette perspective a permis à chaque auteur de développer la grande idée kantienne exposée dans « *Idée d'une histoire universelle au point de vue Cosmopolitique* », perspective qui sublime le rôle de la pensée philosophique dans la structuration d'une humanité éloignée de toute velléité barbare.

A elle seule, cette posture conceptuelle rend compte de la fonctionnalité systématique de la philosophie et de son influence sur le cours de l'histoire humaine.

On peut ici reformuler la demande sociale et l'offre de la pertinence philosophique sur le marché de la culture universelle de la manière suivante : « *la demande philosophique : que veut la philosophie et que veut-on vouloir d'elle ?*<sup>2</sup> »

Le monde moderne actuel découle de la lumière de Kant autour de la sentence donnée sur le cours de l'histoire universelle et en rapport avec ce qu'il a suggéré pour résoudre les conflits à l'échelle universelle...une tentative qui devient une référence aux résultats de l'offre philosophique.

Kant a de cette manière consacré des pages vigoureuses relatives au rapport entre la politique et la morale.

Il sied de souligner que l'articulation de son analyse des rapports entre morale et religion ou morale et droit semble avoir été plus pertinente.

Dans les ouvrages entiers consacrés à « *La religion dans les limites de la simple raison*, et à la « *Doctrine du droit* », Kant n'aura parlé de la politique que dans des opuscules évidemment importants, ayant une l'ampleur comme « *Vers la paix perpétuelle* » et aussi dans certains passages des ouvrages centraux comme « *Idée d'une Histoire Universelle au point de vue cosmopolitique* ».

En se référant à la morale, Kant commença par adhérer aux idées essentielles de la morale de Leibniz, telles que Wolff les exposait dans ce qu'il appelait lui-même « *philosophie pratique universelle* ».<sup>3</sup>

Le principe de cette morale est celui de la perfection, auquel celui de l'obligation lui serait subordonné. Or l'obligation découlant de la morale pure peut s'inscrire en politique comme nécessaire articulation du principe de résultat dérivant du respect de la parole comme matrice de l'éthique de responsabilité.

Le devoir consiste à nous perfectionner et à concourir au perfectionnement de nos semblables.

Le perfectionnement de l'être humain se ramène au développement régulier et harmonieux de sa nature.

En suivant notre nature, nous nous dirigeons vers notre bien, et du même coup vers notre bonheur véritable.

Les concepts de bonheur comme ceux de mesurabilité, et d'utilité bien qu'au centre de la pensée de Kant ne trouvent pas spécifiquement une place de choix dans le champ de l'histoire de la philosophie politique et morale.

Il est visible que la question primordiale de la vie chez Kant est aussi celle de la morale qui est

<sup>1</sup> Kant (E), *Idée d'une Histoire Universelle au point de vue Cosmopolitique*, Trad., Jean- Michel Muglioni, Bordas, Paris, 2015. p.15

<sup>2</sup> Bouveresse(J), *La demande philosophique*, Editions de l'Eclat, Paris,1996, 2015

<sup>3</sup> Wolf avait distingué d'après Kant, dans la philosophie pratique, quatre parties, la partie " philosophie pratique universelle", à laquelle Kant fait ici allusion, précédant l' "éthique" ou " morale", l' "économique" et la " politique": considérée globalement, la partie "pratique" de la philosophie énonce "les principes généraux qui doivent diriger les actions libres".

le commencement de la loi morale par la liberté et la liberté par la loi morale.

Dans ce rapport dialectique entre liberté et loi morale, l'intelligence de l'homme n'intervient essentiellement que pour nous éclairer sur ce que notre nature réclame, afin d'inspirer notre tendance indéfectible à rechercher notre bien par des notions claires et distinctes.

Il est fondamental de rappeler que Kant est l'un de ceux qui, dans l'histoire de l'humanité, ont consacré leur vie à l'intelligence et pour cette raison mérite pleinement le titre de philosophe pour la postérité.

Son implication dans l'histoire des idées aura été effective et décisive pour la pensée et dans la conduite de l'humanité suivant les critères de la raison et de la liberté.

Dès lors, comment Kant perçoit-il la question de la politique et l'idée de bonheur, sous le prisme des simples limites de la morale ?

Quelle est la représentation qu'il construit autour du paradigme politique, comment élabore-t-il les limites de la morale ?

Peut-on comprendre comment parvient-il à structurer la question de la politique et ses présupposes théoriques ?

# **I. LA QUESTION DE LA POLITIQUE ET SES PRESUPPOSES THEORIQUES : LIBERTE ET PAIX UNIVERSELLE**

En suivant les principes formels de la morale et en problématisant l'intensité de l'ordre politique dans la société en vue de parvenir au bonheur, Kant établit les liens complexes et édifiants entre la politique et la morale.

Il convient de convoquer le concept de politique se convoque dans la réflexion de Kant en évoquant ceux de la liberté et de la loi morale.

Essentielle dans l'architecture philosophique de Kant comme fondement de toute politique, la liberté souligne l'extrême nécessité d'ouvrir une perspective *consolante sur l'avenir* de telle sorte que "l'espèce humaine soit capable d'être représentée dans un avenir lointain à l'état où

elle se sera elle-même enfin haussée par son travail.

Pourront être parfaitement développés tous les germes que la nature a mis en nous et la destination ici-bas de l'espèce humaine pourra être remplie.

La liberté est donc liée au plus haut point au pouvoir impérieux ou dominateur, à une constitution civile qui soit parfaitement juste.

La contrainte oblige l'homme dans la détresse à réaliser le dessein suprême de la nature, le développement de toutes ses dispositions dans l'humanité pour enfin déterminer sa liberté pour éviter un agencement mécanique de son existence animale en le dégageant de la puissance de l'instinct au moyen de sa propre raison.

Les développements ultérieurs feront au contraire de la liberté transcendante le fondement de la liberté pratique au sens strict d'une morale, liberté posant la loi morale pratique et commandant ma volonté par *la loi fondamentale de la raison pure pratique*: « Agis de telle sorte que la maxime de ta volonté puisse en même temps toujours valoir comme principe d'une législation universelle ».

C'est à partir d'une telle liberté qu'il devient possible de penser une partie pure de la philosophie morale ; sur cette partie pure vient s'asseoir l'édifice de la philosophie pratique. Et tout comme le fondement de cet édifice change de nature en étant institué par la philosophie critique, l'édifice lui-même est déterminé et réordonné en rapport à son fondement.

Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* distinguent plusieurs impératifs, ou règles qu'il faut suivre pour atteindre la fin visée : impératifs de l'habileté, de la prudence et de la moralité. La fin peut ne pas être nécessaire en elle-même, les impératifs sont alors hypothétiques, et ne commandent que si l'on veut faire ceci ou cela.

La tentative Kantienne<sup>4</sup> est de justifier au moyen de la splendeur et de la sagesse de la nature pourtant privée de raison et ne pouvant faire usage des moyens lui permettant d'atteindre ses fins que l'homme est finalement dans sa dualité nature / raison qui le déchire quotidiennement.

Elle est la source essentielle qui inspire l'espèce humaine à y trouver ici-bas un dessein raisonnable achevé pour son accomplissement au lieu de l'espérer ou de le projeter dans un autre monde.

La clarté du destin de l'homme s'appuie sur «la raison et la liberté du vouloir qui se fonde sur cette raison, c'est déjà une indication claire de son destin en ce qui concerne la dotation de l'homme »<sup>5</sup>.

Le paradigme de liberté entretient la confusion du vocabulaire se définissant par exemple comme étant explicitement au sens démocratique comme l'opportunité d'avoir des lois que chacun se donne soi-même et implicitement au sens libéral comme celle de jouir d'une sphère d'action non contrôlée par l'Etat.

Mais il est essentiel de comprendre que la question de la politique chez Kant est d'abord celle de la préservation de la paix entre les Etats et ensuite celle de la quiétude des citoyens à l'intérieur d'un Etat.

Il met en garde « le politique pratique qui considère de haut le politique théorique et le regarde, plein de suffisance comme un pédant dont les idées creuses ne sauraient mettre en danger l'Etat dont les principes devraient provenir de l'expérience »<sup>6</sup>.

Dans cette posture la nature doit conduire vers une finalité qui est celle du règne de la liberté et

de la morale autour du questionnement que l'on désigne par "impératif catégorique".

Kant parvient ainsi à lier l'idée que l'histoire doit être universelle à l'idée qu'elle découvre une finalité du devenir historique compris comme progrès.

De même, la régularité que l'histoire universelle doit révéler est inséparable de l'idée que l'espèce humaine, elle aussi, se développe comme il convient à sa nature, au cours d'une histoire, qui donc a un sens, comme un climat. Ainsi donc Kant peut conclure que notre réflexion sur le cours des choses humaines doit prendre comme « fil directeur » l'idée d'un « dessin de la nature », qui préside au développement de notre espèce, comme un dessein de la nature préside au développement des plantes par exemple.

Souvent victimes d'une critique assez vigoureuse, ces concepts sont jugés impropres car l'on sait bien que les cinquième et septième propositions contenues dans « *Idée d'une Histoire Universelle au point de vue cosmopolitique* », nous éclairent sur la vigueur de la pensée politique de Kant notamment en réfléchissant de manière fondamentale sur la nécessité d'aboutir à une société qui administrerait le droit au niveau universel.

On peut dire que la création de la Société des Nations découle directement de sa septième proposition notamment dans la formulation suivante : « *Le problème de l'établissement d'une constitution civile parfaite dépend du problème de l'établissement d'une législation qui règle les relations extérieures des Etats et ne peut être résolu sans lui... elle pousse chacun à sortir de l'état sans loi des sauvages pour entrer dans une société des nations* ».<sup>7</sup>

De cette manière, poursuit Kant, « même les plus petits (Etats) pourraient attendre leur sécurité et leurs droits non de leur propre force

<sup>4</sup> Kant (E), *Idée d'une Histoire Universelle au point de vue Cosmopolitique*, Trad., Jean- Michel Muglioni, Bordas, Paris, 2015 p. 27

<sup>5</sup> Kant (E), *Vers la Paix Perpétuelle*, Trad. Jean-François Poitier et François Proust, GF Flammarion, Paris, 1991, p.12

<sup>6</sup> Kant (E), op.cité p.77.

<sup>7</sup> Kant, (E): *Idée d'une Histoire Universelle au point de vue Cosmopolitique*, trad, Jean-Michel MUGLIONI, Bordas, Paris, 1998, pp.18-19

*et de leur propre appréciation de leurs droits mais seulement de cette grande société des nations, de la réunion de leurs puissances et d'un jugement d'après les lois issues de la réunion de leurs volontés ».*<sup>8</sup>

L'une des preuves de la vigueur de la pensée de Kant sur la politique se manifeste aussi dans cette cinquième proposition en subordonnant l'existence d'une société comme étant nécessaire aux progrès de l'humanité; l'homme ne peut être éduqué, il ne peut s'élever qu'au sein d'un Etat. Il souligne que « *le plus grand problème pour l'espèce humaine, celui que la nature contraint à résoudre, est l'établissement d'une société civile administrant le droit universellement* ».<sup>9</sup>

L'existence de la paix entre les nations garantit la liberté des citoyens et cultive les idées de progrès et d'humanisme.

L'Etat cosmopolitique universel est donc pour Kant *le sein maternel dans lequel tous les dons originels de l'espace humaine se développeront.*

L'influence de Kant sur les fondateurs du système juridique moderne comme Gustav Hugo et Savigny aura été décisive.

Kant tente de démontrer que l'Etat incarne la volonté générale comme source exclusive du droit et la démocratie comme une « forme d'Etat ».

Dans ce sens, l'Etat unifie le divers des volontés en un tout uni et la démocratie devient le règne de la volonté souveraine, elle apparait comme la pure volonté dominatrice qui n'est réglée par aucun principe que celui de sa propre loi.

Si les alliances ne prétendent pas établir la paix universelle ; elles cherchent néanmoins l'affermissement de la concorde universelle. Si de telles alliances sont nécessairement

cosmopolitiques, la République, écrit Kant « *est une coalition constamment menacée de division qui cependant constitue un progrès universel vers une société cosmopolitique* »<sup>10</sup>

Unificateur des volontés, l'Etat a-t-il besoin de la morale pour son action ou s'appuie-t-il sur la loi morale.

De ce point de vue, on comprend aisément pourquoi Kant déclare avec brillance : « *L'idée d'un monde moral ...constitue un objet de la raison pure dans son usage pratique et un corpus mysticum des êtres raisonnables en lui, en tant que libre arbitre, sous des lois morales, possède en soi une unité synthétique intégrale, aussi bien avec lui-même qu'avec la liberté de tout autre* »<sup>11</sup>

Inévitablement, par son usage spéculatif, la raison nous oriente vers les idées pures.

Ainsi, ayant réussi à délimiter le champ de la connaissance tout en critiquant constamment la métaphysique, Kant débouche sur les idées transcendantales.

La preuve est qu'il tient à soutenir que : « *Le monde, en tant qu'il serait conforme à toutes les morales (tel qu'il peut donc d'après liberté des êtres raisonnables, et tel qu'il doit être d'après les lois nécessaires de la moralité), je l'appelle un monde moral* »<sup>12</sup>

Ici se traduit l'idée de l'existence d'un monde intelligible et merveilleux qui a une forte influence sur le monde sensible de la transcendance.

## II. LA SIMPLE QUESTION DE LA LOI MORALE COMME FONDEMENT D'UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES NORMES COMMUNES

<sup>8</sup> Kant, (E) op.cité, p.19

<sup>9</sup> Kant, (E) op, cité

<sup>10</sup> Kant (E), *Anthropologie d'un point de vue pragmatique*, AK.VII, p. 331, Vrin, p.6

<sup>11</sup> Kant(E), *Critique de la raison pure*, Trad. ; Alain Renault, Paris, 2006, p.-p657-658

<sup>12</sup> Kant(E), op.cité, p. 660

Kant en excluant tout fondement religieux de la morale exclut aussi la possibilité d'imaginer l'idée de l'existence d'une volonté de Dieu qui fixerait arbitrairement les frontières du bien et du mal.

De même tout fondement sociologique de la morale y est exclu, car la morale ne se ramènerait nullement à des conventions sociales contingentes, comme enfin toute saisie intuitive des principes moraux, matrice du prétendu « sentiment moral » souvent prôné au XVIII<sup>e</sup> siècle qui serait subjectif et trompeur.

Dans aucun de ces trois cas la moralité ne peut trouver la nécessité et l'universalité qui lui sont essentielles. Car la règle morale est pour Kant un absolu, la Loi commande sans condition (« tu ne dois pas mentir »).

Une telle inconditionnalité ne saurait trouver sa racine dans la sensibilité humaine : tout ce qui est inconditionnel est *a priori*, et la sensibilité affective est toujours empirique (on ne peut savoir que par expérience ce qui nous rend heureux).

La loi morale trouve donc son origine dans la raison pure pratique, c'est-à-dire, la raison en tant qu'elle vise la connaissance de ce qui est, mais la raison en tant qu'elle prescrit ce qui doit être.

La raison calculatrice de l'utilitarisme qui est un calcul des plaisirs n'est en effet pas la totalité de la raison.

Kant parvient à soutenir que la raison technologique ou instrumentale, mais qu'elle a aussi le pouvoir, beaucoup plus important à ses yeux, de poser des fins, d'édicter des valeurs absolues.

La raison est une telle valeur absolue, une fin *a priori* posée par la raison pure pratique qu'elle n'est autre qu'une faculté de l'homme qui se manifeste, d'une part dans sa capacité de produire des connaissances et d'autre part dans la capacité de produire des actions.

Kant nous prévient en effet qu'elle a un « usage théorique » et un « usage pratique ».

Le contenu de la loi morale va se déduire de cette exclusion de tout mobile empirique, de toute référence au bonheur. Si l'on ôte d'une loi tout contenu empirique (ici, toute prise en compte du bonheur), il ne reste que la forme de la loi.

Le contenu de la loi morale est donc sa forme, c'est-à-dire son universalisée sans contradiction.

L'impératif catégorique s'énonce ainsi : « *agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu puisses vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle* »<sup>13</sup>.

La loi morale repose ainsi un concept essentiel, celui de l'autonomie de la volonté, c'est-à-dire sur le pouvoir de se donner des privilèges, des lois privées qui ne sauraient valoir pour les autres.

C'est ainsi que le menteur s'accorde le privilège de ne dire la vérité que quand ça l'arrange, tout en maintenant pour les autres le devoir qu'ils lui disent en retour la vérité : sa maxime n'est pas universalisable et sa volonté se contredit parce qu'il ne peut vouloir pour les autres ce qu'il veut pour lui-même. Or personne ne peut vouloir en profondeur (en donnant à « vouloir » toute sa force de cohérence, de rationalité et d'engagement) bénéficier d'une exception à la loi commune.

Cette conception de la loi morale a une conséquence spectaculaire, que Kant appelle lui-même un paradoxe, à savoir que le concept de Bien moral n'est pas antérieur à la loi morale mais postérieur à elle ; ce n'est pas l'objet de la volonté bonne qui détermine la loi, comme toute la pensée classique le croit, mais la loi (la propriété qu'ont les maximes morales d'être universalisables) qui détermine *a priori* l'objet de la volonté bonne<sup>14</sup>. Ce n'est pas parce que la véracité est un bien que nous ne devons pas mentir, mais c'est parce que nous ne devons pas mentir que la véracité est un bien ; ce n'est pas

<sup>13</sup>Kant, (E) *Fondements de la métaphysique des Mœurs*, Paris, Gallimard, La pléiade, Tome II, 1985 p. 285.

<sup>14</sup> Kant, (E) : *Critique de la raison pratique Œuvres philosophiques*, Paris, Gallimard, La pléiade, Tome II Paris, 1985 p.684

parce qu'elle permet le bonheur et la prospérité que la paix est un bien, c'est parce que la condamnation de la guerre est un principe absolu et *a priori* de la raison pratique.

La moralité doit être vécue, elle ne peut pas être une construction conceptuelle.

A évacuer totalement l'affectivité de la sphère de la pratique, l'action devient impossible et incompréhensible. La vie morale implique une expérience effective et concrète; les valeurs sont l'objet d'expériences effectives, ou même émotives (comme l'amour).

Le principe d'obligation n'émane pas de la raison, raison qui, à elle seule, est impuissante, mais de la pression sociale intériorisée sous forme d'habitudes, ou encore des émotions suscitées en nous par l'appel d'hommes d'exceptions (saints, réformateurs, prophètes, etc.) dont nous subissons l'attrait. Le principe de la moralité ne peut pas être coupé de la faculté de désir de récuser le bonheur, alors que ce dernier est une motivation essentielle de la vie morale.

Il est évident qu'aucun sentiment ne peut déterminer le devoir comme son principe, parce que la sensibilité n'est pas une norme, elle a une norme. Cette norme ne peut venir que d'éléments rationnels purs, seuls susceptibles de fonder l'exigence morale dans sa prétention à l'universalité et à la nécessité. Tout sentiment; il est, par définition, déterminé, et doit être évalué au regard des normes de la raison. Aucun sentiment ne peut être à lui-même sa propre norme d'où l'intérêt d'envisager les frontières du champ de la morale.

### III. LES LIMITES DE LA MORALE

Tout homme cherche à être heureux : c'est un fait naturel, qui n'est en soi ni moralement bon ni moralement mauvais. Mais le projet de bonheur ne peut fonder aucune règle morale. Vouloir être heureux ne peut déjà fonder aucune règle constante, car le contenu de la notion de bonheur n'est pas stable (elle dépend des

circonstances de la vie); elle n'est pas universelle (les goûts des hommes sont différents).

La source de la morale peut se résumer chez Kant de la manière qui suit: « *Quand la nature a fait sortir de la dure enveloppe le germe dont elle prend soin le plus tendrement, c'est-à-dire, le penchant et la vocation à la libre pensée, ce penchant a progressivement des répercussions sur l'état d'esprit des peuples; ( ce qui le rend peu à peu plus apte à agir librement) et finalement même sur les principes du gouvernement, lequel trouve profitable pour lui-même de traiter l'être humain, qui est désormais plus qu'une machine, conformément à sa dignité.* »<sup>15</sup>

Les « règles pour être heureux » sont assez floues et incertaines, et ne dépassent pas le niveau de la simple prudence empirique ; elles sont des « impératifs hypothétique ». (« Si tu veux être heureux, alors fais ceci et ne fais pas cela »).

La question morale serait-elle alors complètement «étrangère à la politique ? Il n'en s'est rien. Car si la morale ne nous dit pas comment nous pouvons nous rendre heureux (et personne d'ailleurs ne pourrait répondre à une pareille question) elle nous dit comment nous rendre digne du bonheur. Articulation majeure du discours pratique de Kant : l'homme vertueux est « digne du bonheur ». La politique se laisse à être comprise l'instant de résoudre les problèmes du plus grand nombre dans la perspective de les rendre heureux dans la mesure du possible.

Cette thèse, sans cesse répétée, n'est pas une concession à l'eudémonisme ou à la faiblesse humaine. Elle est une thèse qui appartient de plein droit à l'éthique. Car le désir d'être heureux est naturel à l'homme, et il n'est ni souhaitable ni possible d'y renoncer. Il faut simplement en faire abstraction quand il s'agit de fixer les règles de la morale ; mais il est moralement choquant de voir un homme moral malheureux, de voir un fripon heureux. Kant ratifie ici le jugement spontané de la conscience

<sup>15</sup> Kant, (E) : *Qu'est-ce que les Lumières*, trad.; Jean François Poirier et Françoise Proust, GF Flammarion, Paris, 1991, p.51

morale populaire : le bonheur est comme une récompense de la vertu et le bonheur, et comment ce lien peut-il être concrètement effectué ?

Kant constate que le cours du monde n'assure aucune correspondance entre la vertu des individus et leur bonheur; tout au contraire. Cette discordance est inévitable, elle exprime l'écart entre la nature du royaume de la nécessité) et la liberté (laquelle est impliquée par la loi morale). Il n'y a aucune raison que le mécanisme de la nature se règle sur les degrés de vertu pour y proportionner le bonheur (satisfaction des penchants naturels). Ainsi naît une aporie, que Kant nomme *antinomie* : la raison morale exige l'union du bonheur et de la vertu, que le cours des événements naturels ne peut assurer. La solution de l'antinomie est donnée dans la religion.

Kant insiste, parfois trop, sur notre impuissance à nous rendre heureux, tant le bonheur dépend du hasard, des actions des autres, du cours du monde <sup>16</sup>: le bonheur est en effet selon lui non la satisfaction de la conscience (comme pour les stoïciens) mais la satisfaction effective des penchants de notre sensibilité.

Cette définition délibérément triviale du bonheur interdit d'y avoir un fondement pour la morale.

La religion est le prolongement logique de la morale telle que Kant la pense. La loi morale fait abstraction de tout mobile sensible, de toute détermination humaine ; c'est en un sens, une morale « sans humanité » ; non pas une morale inhumaine, mais une morale qui n'est pas taillée pour l'homme en tant qu'homme mais pour l'homme en tant qu'être raisonnable ; c'est une morale qui vaut pour tout être raisonnable, les hommes, les « habitants d'autres planètes » s'ils s'en trouvent qui soient doués de raison <sup>17</sup> ou Dieu.

Dieu peut être pensé comme volonté sainte (spontanément accordé au devoir, sans souci de son propre bonheur), et la morale nous conduit ainsi à la religion (non à une religion révélée ou coutumière, mais à une foi rationnelle). Avant même la mise au jour de l'antinomie bonheur / vertu, la morale se prolonge en religion raisonnable.

Mais l'antinomie évoquée nous mène plus avant dans l'imbrication de la morale et de la religion (la morale étant toujours le fondement et le critère du religieux, lequel ne jouit d'aucune autonomie par rapport à l'éthique). Kant distingue deux formes du Souverain Bien :

-Le Souverain Bien suprême, qui est la vertu, et qui ne dépend que de ma bonne volonté ;

- le Souverain Bien complet, qui est l'union du bonheur et de la vertu, et qui n'est pensable qu'en posant l'existence d'un Dieu qui rétribue. Dans cette direction de réflexion, Kant intervient pour tracer le chemin des points de vue théorique et pratique en la croyance à la raison comme fondement de toute autre croyance.

*Une pure croyance en la raison conclut Kant « est donc le poteau indicateur ou la boussole qui permettent au penseur spéculatif de s'orienter lors des incursions rationnelles dans le champ doué de raison commune mais (moralement) saine... »<sup>18</sup>*

La *Critique de la raison pratique* débouche ainsi sur deux postulats : le postulat de l'immortalité d'une âme (pour assurer la possibilité d'une amélioration indéfinie du sujet, même après la mort), et le postulat de l'existence de Dieu (pour assurer l'union du bonheur et de la vertu). Ce que la nature ne peut faire, Dieu le peut.

Dieu est juste (volonté sainte), il est tout-connaissant (il sonde les reins et les cœurs, il connaît la vertu de chacun), il est tout-puissant

<sup>16</sup> Kant, (E) : *Sur le lieu commun " Il est peu ce que soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien " II, p.269*

<sup>17</sup> Kant (E) : *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique VI, p, 195*

<sup>18</sup> Kant (E) : *Que signifie s'orienter dans la pensée ? trad. J-F Poirier et Proust, Flammarion, Paris 1991, p.66*



(il peut, de manière mystérieuse pour nous autres hommes, proportionner, dans un autre monde, le bonheur à la vertu.

#### IV. LE SENTIMENT DU DEVOIR ET LE DEVOIR COMME SENTIMENT : DIALECTIQUE DE LA RAISON ET DU SENTIMENT

Nous l'avons vu, le "formalisme" (l'action n'est morale que si elle respecte la "forme" même de la loi morale, dans son universalité) doit être critiqué; d'un autre côté, il apparaît que le sentiment ne peut prétendre, à lui seule, déterminer le principe de l'obligation morale; l'action (même morale) n'est donc possible que par la conjonction de la raison et de la sensibilité. Si l'existence humaine vit le bonheur, la faculté de désirer ne doit pas être mise hors-jeu, et le bonheur ne doit pas être récuse comme principe "matériel" de détermination du vouloir; il n'y a pas de sens à vouloir isoler abstraitement un principe formel de l'obligation. (Critique du formalisme et du « rigorisme » kantien. Le seul souci de cohérence logique, qui préside au formalisme d'une éthique rationnelle du devoir, expose au risque de privilégier le respect de la loi par rapport au respect des personnes. Kant lui-même en convient: "out respect pour une personne n'est pas proprement que respect pour la loi [...] dont cette personne nous donne l'exemple. (*Fondements de la métaphysique des mœurs, 1er section*).

Il n'y a pas de sentiment prédisposé à la moralité: tout sentiment est sensible, alors que le mobile de l'intention morale doit être libre de toute condition sensible (Kant: *Critique de la raison pratique*).

#### V. LA QUESTION POLITIQUE DANS LA SPHERE DU DROIT ET DE L'AUTORITE

Le Droit ou l'Autorité désigne dans la langue courante à la fois le droit et le pouvoir de commander et d'être obéi. Dans les faits, l'expression de l'autorité se manifeste par la subordination d'un

individu ou d'un groupe à un autre individu ou à un autre groupe qui a formellement le droit de commander.

Tenus en lisière de la problématique morale de Kant, concepts de mesure, d'utilité ou de bonheur et même celui de grandeur négative se révèlent-ils plus centraux dans sa problématique politique ?

Il n'en est rien. Cette problématique nous l'avons dit, est plus dispersée et moins profondément unifiée que la pensée morale sur laquelle elle repose ; elle n'en est pas moins nette dans ses articulations majeures.

La pensée politique de Kant se déploie dans la sphère de l'*a priori*. La politique n'est pas un moyen du bonheur (Aristote) ou de la sécurité (Hobbes), elle est une exigence absolue de la raison pratique.

Le but de l'ordre politique est la liberté, mais la liberté pensée comme devoir ou destination morale de l'humanité, et non comme jouissance de soi. Faire société est ainsi un « devoir inconditionné »<sup>19</sup> et Kant s'attache à détailler le contenu de ce devoir politique. Rien n'est plus significatif à cet égard que l'opposition qu'il construit entre justice et prudence<sup>20</sup>. La politique doit se régler, inconditionnellement, sur la justice, laquelle est définie comme stricte réciprocité (ce qui amènera Kant à voir dans la loi du talion l'essence de la justice pénale, mais ce n'est pas là la partie la plus philosophique) ; la prudence politique, ou prétendue telle, est le plus souvent déjouée par les événements et ne saurait fonder aucune action rigoureusement pensée.

La prudence n'est cependant pas inutile au responsable politique, mais elle est nécessairement seconde par rapport au souci de la justice, seul absolu : « *On ne peut pas se contenter ici d'une demi-mesure et imaginer le moyen terme d'un droit [...] tenant le milieu entre le droit et l'utilité ; la politique doit plier le genou devant la morale.* »<sup>21</sup>

<sup>19</sup> Kant, (E) : *Sur le lieu commun " Il est peu ce que soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien " II, 269 ; DD, § 42*

<sup>20</sup> Kant, E. *Projet de paix perpétuelle*, append. I

<sup>21</sup> Kant E, *Projet de paix perpétuelle*, append. I, 376.

La politique kantienne se présente ainsi essentiellement comme une doctrine du droit, pensée selon l'impératif « *Agis extérieurement de telle sorte que le libre usage de ton arbitre puisse coexister avec la liberté de chacun suivant une loi universelle*<sup>22</sup> ». Ma liberté rencontre la liberté de l'autre comme un obstacle, le droit de contraindre est donc « immédiatement lié au droit <sup>23</sup> car l'homme, « est un animal qui, lorsqu'il vit parmi d'autres individus de son espèce, a besoin d'un maître »<sup>24</sup> car chaque homme a naturellement tendance à abuser de sa liberté, il faut donc contraindre de l'extérieur pour rendre cette liberté compatible avec celle des autres ; mais ce maître est lui-même un homme, qui a lui-même tendance à abuser de son pouvoir, et aurait bien besoin d'un autre maître et ainsi de suite.

La nature du problème politique interdit l'espoir d'une solution entièrement satisfaisante, l'humanité ne peut que se rapprocher peu à peu de la constitution politique parfaite et de la société des nations voulues par la raison pratique. La réflexion politique s'articule ici sur une philosophie (optimiste) de l'histoire, celle qui grâce à la raison se construit sur la base de l'intelligence des données rationnelles.

Les concepts fondamentaux de la *politique* kantienne sont ceux de *contrat social*, de la *république*, d'*obéissance*, de *publicité* et de *paix*. Ces concepts forment système entre eux (ce ne sont pas des thèmes détachés). Le contrat social n'est pas pensé comme un fait historique, mais comme une norme, une « *Idée de la raison [...] qui oblige toute personne qui légifère à produire ses lois de telle façon qu'elles puissent être nées de la volonté unie de tout un peuple* »<sup>25</sup>.

De manière assez proche, la notion de république ne désigne pas un système

constitutionnel (opposé à la royauté par exemple), mais un principe d'autonomie de la *législation*<sup>26</sup> ; le républicanisme est le principe politique suivant lequel on sépare le pouvoir exécutif (le gouvernement) du législatif<sup>27</sup>.

Kant conseille aux rois de gouverner dans un esprit républicain (de faire ce qu'aurait décidé le peuple s'il avait été consulté) ; un des derniers textes de Kant renforcera la portée critique de cette idée : « *L'Idée d'une constitution s'accordant avec le droit naturel des hommes, c'est-à-dire celle ou ceux qui obéissent aux lois doivent aussi, en même temps, par leur réunion, être législateurs [...] est non pas une chimère vide, mais la norme éternelle pour toute constitution politique en général, et écarté toute guerre.* »<sup>28</sup>

Cet accent mis sur les droits naturels n'empêchent nullement Kant de développer une philosophie de l'obéissance, dont l'intransigeance nous étonne parfois, relève peut-être en partie de raisons d'opportunité (la monarchie prussienne dont Kant est sujet n'a rien de particulièrement libéral ; en 1794 il fut interdit à Kant de publier quoi que ce soit concernant la religion) ; mais elle est aussi une partie intégrante du dispositif kantien : accorder un droit de résistance au sujet, lui reconnaître le droit de ne pas obéir ou même de critiquer les lois ce serait rétablir l'état de nature, abolir le droit comme principe de compatibilité des libertés (et Kant rejette toute révolution quelle qu'elle soit comme illégitime, malgré la sympathie de principe qu'il accorda à la Révolution française, en tant que révolution du droit).

Toutefois, ce principe d'obéissance est contrebalancé (mais non pas limité) par un principe de liberté de parole et de publication sur deux motifs : l'information du souverain, la vocation naturelle de l'homme à communiquer

<sup>22</sup> Kant E, *Doctrine du droit*, et *Doctrine de la vertu* p. 479

<sup>23</sup> Kant E, *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* p. 480

<sup>24</sup> Kant, E. *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique* 6, p. 195,

<sup>25</sup> Kant, E. *Sur le lieu commun " Il est peu ce que soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien "* II, Cor., p.279.

<sup>26</sup>Kant, E. *Projet de paix perpétuelle*, 1, p. 345]

<sup>27</sup> Kant, E. *Projet de paix perpétuelle* II, 1, p. 343].

<sup>28</sup> Kant, E, *Conflit des Facultés*, II 8, p. 902.

et son droit à progresser grâce à la libre discussion<sup>29</sup>.

On voit que la frontière est subtile entre le devoir de ne pas critiquer une décision et le devoir de discuter « publiquement » (mais la sphère du public ici concentrée est étroite : la communauté des philosophes et des savants, non le peuple).

Le concept suprême de la politique est celui de Paix, le Souverain Bien politique. Vouloir la paix est un impératif catégorique, y travailler de toutes ses forces est un devoir inconditionné.

Le gouvernement républicain, la fédération libre des États, le principe cosmopolitique de l'hospitalité sont les moments nécessaires de cette construction de la Paix perpétuelle – non pas une chimère, mais l'exigence impérieuse de la raison pratique devant laquelle toute politique de ruse et de pouvoir doit céder.

Les deux féconds principes de publicité qui achèvent et couronnent le *Projet de paix perpétuelle* donnent substance et consistance à cette exigence : « Toutes les actions relatives au droit d'autrui, dont la maxime n'est pas susceptible de publicité, sont injustes » ; « *Toutes les maximes qui ont leur effet ont besoin de publicité, s'accordent avec la morale et la politique combinée* »<sup>30</sup> (ici « publicité » renvoie à un public coextensif au peuple entier).

## VI. LA POLITIQUE DANS LA SPHERE DE L'INVENTIVITE DU BONHEUR

La question du bonheur occupe une place centrale dans la politique kantienne, d'une manière sans doute, moins inattendue qu'il ne la trouve dans la morale.

Le bonheur n'est pas absolument pris en compte dans la pensée politique kantienne. Elle ne peut l'envisager ni comme fondement ni comme objet de sa pratique. Le bonheur ainsi

préservé de l'empiétement du politique, est pleinement restitué à l'individu.

Le bonheur ne saurait être qu'individuel, sensible et même empiriques.

## VII. LA COMPLEXITE DES LIENS ENTRE LA MORALE ET DE LA POLITIQUE

Les relations de la morale à la politique sont cependant plus complexes encore que nous ne l'avons donné à entendre.

Un texte de Kant envisage la possibilité d'une organisation politique cohérente pour un peuple d'individus égoïstes et mus par le seul souci de leur intérêt, un « peuple de démons » dit même Kant ; si ces individus immoraux sont rationnels (au sens utilitariste : calcul de son intérêt optimal), alors il est possible de « *leur donner une constitution qui enchaîne tellement leurs passions personnelles l'une par l'autre que, dans leur conduite extérieure, l'effet en soit aussi insensible que s'ils n'avaient pas du tout ces dispositions hostiles* »<sup>31</sup>

La contrainte juridique extérieure peut produire les mêmes effets extérieurs que l'obligation morale intérieure ; sans doute ces comportements arrachés par la contrainte plutôt que sincèrement voulus sont-ils dépourvus de valeur morale, ils n'en préparent pas moins la réforme morale du cœur humain (par la discipline du comportement, par la culture entendue comme aptitude à toutes sortes de fin<sup>32</sup>.

Ici, la politique semble préparer et anticiper la morale : « *Ce n'est pas à la morale à amener une bonne constitution, mais à celle-ci à produire la réforme morale des hommes* ». <sup>33</sup>

En plusieurs textes, Kant soutient que l'histoire offre l'exemple d'un tel mécanisme naturel produisant, par le jeu auto régulatoire de forces antagonistes, un ordre culturel développant les

<sup>29</sup>Kant, E, *Théorie pratique*, II, Cor. P. 288-289].

<sup>30</sup>, Kant, E. *Projet de paix perpétuelle* append. II, p. 377 et 382

<sup>31</sup> Kant, E. *Projet de paix perpétuelle* [PP, 1er suppl., p. 360].

<sup>32</sup> Kant, E. *Critique de la faculté de juger* p. 83.

<sup>33</sup> Kant, E. *Projet de paix perpétuelle* p. 360.

dispositions naturelles du genre humain et préparant la moralité<sup>34</sup>

C'est donc sans contradiction, mais non sans tension interne, que la politique kantienne apparaît d'un côté comme entièrement soumise à la moralité et aux concepts *a priori* de la raison pratique (les Idées de droit, de république, de paix), et de l'autre comme précédent historiquement la moralisation effective des individus.

La politique relève en fait d'une double causalité : la causalité naturelle des intérêts, la causalité morale des Idées (l'enthousiasme pour le droit que Kant décèle chez les observateurs de la Révolution française<sup>35</sup>).

## CONCLUSION

Le jeu des intérêts n'est pas le dernier mot de la politique, parce que l'exigence du bien et du juste, le respect (seul authentique sentiment moral), l'Idée du droit, sont des forces réelles qui s'exercent dans l'âme, et que l'on peut et doit cultiver.

S'il est permis de conduire sur un mot de critique, on soulignera que la pensée politique de Kant souffre des défauts de toute philosophie *a priori*. Elle est péremptoire (parce qu'*a priori*) et courte (parce qu'elle n'envisage les intérêts que de façon abstraite pour ainsi dire anhistorique, et parce qu'elle exclut par principe toute possibilité de conflit de devoirs).

Le grand concept absent est celui de décision politique. Dans l'ordre politique, le citoyen obéit à la loi, il n'obéit que médiatement à la personne qui le commande.

Or, obéir à la loi revient à se soumettre à une création humaine historique, passible de changement. Il faut certes se garder d'affirmer que les grands penseurs politiques antiques ont estimé que la loi était d'origine conventionnelle ; cependant, du fait que sur le plan politique l'homme doit accomplir un

travail qui mobilise son intelligence, se soumettre à la loi contribue à l'élever.

La loi est en effet dans de nombreuses situations la meilleure juge possible. L'existence n'acquiert sa signification complète que lorsque l'individu se conçoit comme un citoyen capable de comprendre son action collective, son rapport avec la nature d'une part et Dieu de l'autre.

Ici, il faut séparer Dieu et Nature car Dieu n'aurait rien à faire avec la nature. Il est fin de la nature- ce avec quoi, elle se doit un jour harmoniser. La nature doit devenir morale et ainsi Dieu moral de Kant et la moralité apparaissent à coup sûr dans une toute autre lumière. Le Dieu moral est quelque chose de très supérieur au Dieu magique »<sup>36</sup>

L'objet réel de la pensée politique kantienne est le droit comme système formel, comme cadre de contraintes légitimes, plutôt que la détermination d'objectif collectif et la prise de décisions que l'on ne peut déduire d'un simple cadre juridique.

La grandeur de cette pensée est d'avoir inlassablement fait valoir que l'action politique est soumise à des valeurs absolues, que le plus cynique des politiciens est d'ailleurs obligé de respecter en parole, valeurs dont la paix perpétuelle entre les hommes est couronnement nécessaire. Or, c'est précisément au moment où la pensée de Kant définit, contre Platon, ce qu'est une idée qu'il prend l'exemple de la république et il la décrit comme étant constitution consistant dans la plus grande liberté humaine conforme à des lois qui permettraient à la liberté de chacun de coexister avec celle des autres.

## BIBLIOGRAPHIE

1- *Anthropologie du point de vue pragmatique*, traduction de Pierre Jalabert, œuvres philosophiques, tome II, Pléiade, Gallimard, Paris, 1986.

<sup>34</sup> Kant, E. *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*

<sup>35</sup> Kant, E. *Le conflit des facultés* II, 6, p.894-897

<sup>36</sup> Novalis, *L'encyclopédie*, Les Editions de Minuit, collection Arguments, trad. Maurice De Gandillac, 1966, p.386

2- *Conflits des facultés*, traduction d'Alain Renault, œuvres philosophiques, Tome III, Pléiade, Gallimard, Paris, 1986.

3- *Critique de la faculté de juger*, traduction de Luc Ferry, Tome II, Pléiade, Gallimard, Paris, 1986.

4- *Critique de la raison pratique*, traduction de Jean-Pierre Fussler, Flammarion, Paris, 2003.

5- *Critique de la raison pure*, traduction d'Alain Renault, Paris, 2006.

6- *Des Réflexions sur la fin de toutes choses à l'examen d'un prétendu droit de mentir par humanité* (1794-1797), œuvres philosophiques, Tome III, Pléiade, Gallimard, Paris, 1986.

7- *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduction de Victor Delbos, Revue par Alexis Philonenko, Vrin, Paris, 1997.

8- *La Religion dans les limites de la simple raison*, traduction d'Alexis Philonenko, œuvres philosophiques, Pléiade, Gallimard, Tome III, Paris, 1986.

9- *Métaphysique des mœurs*, œuvres philosophiques, Tome II, traduction de Victor Delbos, Pléiade, Gallimard,

10- *Première introduction à la critique de la faculté de juger*, traduction d'Alexandre J.L. Démarre, Pléiade, Gallimard, Tome II, Paris, 1986.

11- *Projet de paix perpétuelle*, traduction de Heins Wissmann, œuvres philosophiques, Pléiade, Tome III, Gallimard, Paris, 1984.

12- *Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science* (préface), œuvres philosophiques, Tome II, Pléiade, Gallimard, Paris, 1985.

13- *Réflexions sur l'éducation*, traduction d'Alexis Philonenko (introduction), Vrin, Paris, 1980.

14- *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie mais, en pratique cela ne vaut point*, traduction de Luc Ferry, œuvres philosophiques, Tome III, Pléiade, Gallimard, Paris, 2004.

15- *Sur l'insuccès de toutes les tentatives philosophiques en matière de théodicée*, traduction de Alexis Philonenko, œuvres philosophiques, Tome I, Pléiade, Gallimard, Paris, 1993.

16- *Traité de pédagogie*, traduction d'Alexis Philonenko, Vrin, Paris, 1980.